L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 3 SEPTEMBRE 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande à acheter un demi-ilet avec maison. S'adresser à M. H., bureau de l'Abeille. 27 août—1 sem

A LOUER.

A LOUER—Deux magasins, Nos 121 et 123 rue Royale; étage supérieur convenable pour hôtel garni ou non garni; prix modéré. S'adresser au-dessous de l'Hôtel St-Charles.—J. B. Trapolin. 28 août—2 sem

A LOUER—Maison 112 rue Douane, convenable pour restaurant, buvette, pension, magasin ou club. S'adresser à Jos Ziegler, 8 et 10 rue Royale. 14août—1mois

A VENDRE.

A VENDRE, pour cause de départ, le contenu de la Confiserie de N. Kunts, encoignure Canal et Carondelet, est offert en vente en bloc jusqu'au 10 septembre, et après cette date il se vendra en détail. S'adresser sur les lieux. 28 août—1 sem

A VENDRE A bon marché, une bonne épicerie, coin Carondelet et Erato. Loyer à bas prix S'adresser sur les lieux. 31 août—7f

A VENDRE à l'amiable le café coin Conti et Bourbon, connu sous le nom de "Conti Exchange", pour cause de maladie. La Société Culinaire des Garçons Restaurateurs et le Vigilant Band s'y réunissent. Pour informations s'adresser sur les lieux à M. E. Garreau. 73 Bourbon et 85 Conti. 30 août—1sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Francis Mahony.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21 950—Division C—Attendu que Bedelia Abberton, veuve de Francis Mahony, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis Mahony, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 sept—3 7 11

Succession de Lorenzia Dugas, femme décédée de Joseph O. Richard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,961—Attendu que Joseph O Richard a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Lorenzia Dugas, sa femme décédée; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3sept—3 7 11

Succession de Lorens Flettrich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 21,923—Division C. Attendu que Mme Veuve Caroline Flettrich a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Lorens Flettrich, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28août—28—4,9sept.

Succession de Mme Mary Alexander, femme décédée de William Butler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 21,953.—Division —Attendu que Jacob Alexander a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mary Butler, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er sept—1 6 10

Succession de Catherine Louisa Salzer, veuve décédée de Lorenzo Dow Page.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,152—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par William Salzer, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er sept—1,6,10.

Succession de Ellen Monaghan, femme décédée de Patrick J. Everett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,902—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Patrick J. Everett, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25 aout—25 31—3 sept

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, Division E. No 21,883—Frank A. Lynch vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Frank A. Lynch soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Ernest Commagère, Esq. notaire en cette ville, le LUNDI, 26 septembre 1887, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et élire un syndic, et aussi voter sur toutes autres affaires qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes poursuites contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que Martin Voorhies, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 19 août 1887.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
24 aout—3f au 26 sept

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 21,001—Division C—Interdiction de Mlle Annette Mourer.—Cette affaire a été appelée aujourd'hui pour être jugée sur la pétition de Madeleine Mourer pour l'interdiction de Mlle Annette Mourer. Présent, A. J. Villeré pour la demanderesse. Frank D. Dug, avocat, pour Mlle Annette Mourer. Après avoir entendu les témoignages et les avocats, la cour convaincue d'après les témoignages produits que la défenderesse Annette Mourer est atteinte d'aliénation et incapable de s'occuper de sa personne et de ses biens.
Ordonne que la dite demoiselle Annette Mourer soit interdite.
Jugement rendu, le 27 juin 1887.
Jugement signé, le 1er juillet 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
17 août—3f en 10 j.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—William H. Stehle vs. ses créanciers—No 21,947 Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire William H. Stehle soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Robert P. Upton, notaire, à son bureau, No 5 Commercial Place en cette ville, le LUNDI, 3 octobre 1887, à 11 h A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit William H. Stehle soient suspendues, et que Armand Pilié, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 30 août 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
31 août—3f au 3 oct

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE.- COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No. 21,420—Division D, dans l'affaire de Peter X. Glaser, demandant une monition.

A tous ceux que le présent avis concerne.

Attendu qu'à une vente publique pour taxe faite le 13 août 1886. l'Etat de la Louisiane par l'entremise du collecteur de taxes d'Etat du district inférieur de cette ville, vendu à Jacob Heth, Joseph Schemel et John Stumpf, conformément aux règlements de l'acte No 82 de 1884, de la propriété suivante ci-après décrite, à savoir:

CINQ CERTAINS LOTS DE TERRE, dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés sur les rôles d'assessement comme lots Nos 4, 5, 6, 7 et 8 dans l'îlet No 175 borné par les rues Congrès, Elmire, Dauphine et Royale; les dits lots Nos 4 à 8 mesurent 228 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur, assessés pour les années 1871, 1872, 1873 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, au nom de Rufus Waples et étant la même propriété achetée par le dit Rufus Waples le 22ème jour de mars 1865 et décrite comme suit, à savoir:

CINQ LOTS DE TERRE dans le faubourg Bouligny, Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Casacalvo (maintenant Royale), Grands-hommes (maintenant Dauphine), Elmire et Congrès, désignés comme lots Nos 3, 4, 5, 6 et 7; le lot No 3 mesure 45 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur, entre les rues Casacalvo et Grands-Hommes; le lot No 7 forme l'encoignure des rues Grands-Hommes et Dauphine et mesure 45 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur et face à la rue Grands-Hommes, comme le tout plus amplement expliqué dans le document de taxe exécuté par Charles Cavanac, collecteur de taxes d'Etat pour le district inférieur de cette ville, par acte devant A. A. Ker, notaire, à Jacob Heth Joseph Schemel et John Stumpf, le 13ème jour d'août 1886 pour lesquels les dits acquéreurs ont payé la somme de soixante-quinze piastres pour la dite adjudication. Enregistré au Bureau des aliénations. livre 124, folio 385.

Et attendu que Peter X. Glaser a acheté la dite propriété des dits Jacob Heth, Joseph Schemel et John Stumpf pour la somme de cinq cent piastres comptant, comme le tout est expliqué par une copie certifiée d'un acte de vente par les dits Jacob Heth, Joseph Schemel et John Stumpf à Peter X. Glaser, pardevant John R. Legier, notaire, le 19ème jour de mai 1887, les dites copies du document sont annexées à la pétition en faisant dans cette affaire et y faisant partie. Enregistré au Bureau des aliénations, livre 88, folio 529, et livre 124, folio 754.

Et attendu que Peter X. Glaser a fait application à cette cour pour une monition en annonce conformément à la loi et aux sections 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95 approuvé le 10 mars 1870 connues comme les Statuts Revisés de la Louisiane.

Donc, dès maintenant, toutes les personnes intéressées dans la dite propriété sont citées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans à faire valoir, si elles en ont, tout droit, titre ou réclamation à la propriété par suite d'une informalité quelconque dans les annonces, procédures, publications, assessements, descriptions, ou adjudications d'après lesquelles les ventes ci-dessus mentionnées ont été faites; ou toute irrégularité ou illégalité dans les notices, époque et genre de la dite vente ou toute autre défectuosité quelconque dans cette affaire, ces personnes sont requises de présenter, dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles les ventes ainsi faites ne devraient pas être confirmées et homologuées.

Bureau du Greffier de Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 3 juin 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
14 juin—

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.
Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, à plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

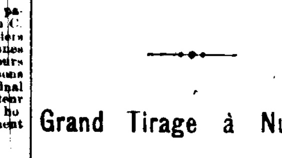

COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple, —A— L'ACADÉMIE DE MUSIQUE, NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 13 SEPT. 1887.

GROS LOT: $150,000

AVIS.—Billets $10 seulement, DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .. .. de	50,000..	50,000
1 Lot de	20,000..	20,000
2 Lots de	10,000..	20,000
4 Lots de	5,000..	20,000
20 Lots de	1,000..	20,000
50 Lots de	500..	25,000
100 Lots de	300..	30,000
200 Lots de	200..	40,000
500 Lots de	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
1000	50..	50,000
3,179 Lots s'élevant à		$535,000

Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait dire quel numéro sortira.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Liquidation des propriétaires de moulin à riz et autres est appelée sous le ...
Vente d'une portion de terre de valeur, avec magasins en briques à trois étages, connus par les Nos. 108, 110 et 112 rue Magazine, entre Girod et Lafayette, avec la chaudière, la machine et autres engins de valeur, etc.; pierres meulières, machines, ... employés dans un moulin à riz et contenus dans les dits magasins.

Bertrand Saloy vs. James Wood.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,750—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 6 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Magazine, Foucher, Girod et Lafayette, et mesurant soixante-trois pieds, onze pouces et un quart de façade rue Magazine; cent soixante-treize pieds de profondeur du côté le plus proche de la rue Girod; cent soixante-six pieds, sept pouces de profondeur du côté le plus proche de la rue Lafayette, et soixante pieds de largeur à l'arrière (mesure française) faisant face à la rue Foucher; ensemble avec les trois magasins en briques qui s'y trouvent, portant les Nos. 108, 110 et 112 rue Magazine, et d'autres bâtisses et améliorations qui s'y trouvent également.

Etant la même propriété acquise par le défendeur, James Wood, de Louis I. Malliot, par un acte passé pardevant Andrew Hero, notaire, le 20 juillet 1886.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Les personnes désirant visiter les magasins ci-dessus trouveront toujours sur les lieux un gardien du shérif qui fera voir la propriété mise en vente.
4 aout—4 11 18 25—sept 3 6

ASSURANCES.

Quatrième Etat Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurances du Sud.
(SOUTHERN INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS.)

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant année écoulée le 31 Décembre 1886:

PRIMES RECUES.

Sur les risques d'incendie		$275,376
Sur les risques de rivière		10,224
Sur les risques de mer		9,260 64
		$294,861 60
A ajouter: Primes non acquises de 1885		60,589 31
Total des primes		$355,450 91
A ajouter: Intérêt et profits et pertes	$ 34,549 04	
Sauvetage	426 66	
		34,975 70
Revenu total		$390,426 61
A déduire: Pertes payées— Sur les risques d'incendies	$120,616 67	
Sur les risques de rivières	4,884 23	
Sur les risques maritimes	1,965 84	
	$127,466 74	
Primes remboursées, cancellations, commissions et réfactions	77,947 6?	
Réassurances	18,487 1?	
Taxes et licences	3,930 06	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, etc	30,438 9	
		$254,270 54
Surplus		$136,156 07
Dividendes payés en juillet 1886	$12,000 00	
Réservé pour risques non expirés	70,842 00	
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	34,956 01	
Balance	18,358 06	
		$136,156 07

ACTIF—VALEURS SELON LE COURS DU MARCHÉ.

Argent comptant		$ 50,289 54
$100,000 bons 3 pour cent des Etats Unis, avec intérêt	$101,250 00	
$120,000 bons consolidés de la ville de la Nouvelle-Orléans (émission Cressman)	129,000 00	
$50,000 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans	56,500 00	
$20,000 bons 4 pour cent de la Louisiane	16,025 00	
		$302,775 00
Prêts sur demande (garantis par valeurs collatérales)		36,196 16
1 action N. O. Produce Exchange		60 00
1 action N. O. Sugar Exchange		75 00
25 actions N. O. Warehouse Co		525 00
Un bon du St Bernard Steam Engine Fire Co		50 00
Primes en cours de collection		37,629 69
Meubles, accessoires, coffres-fort, mappes, etc		2,000 00
		$429,600 39

PASSIF.

Capital-actions payé	$300,000 00
Fonds de réserve	3,356 80
Dividendes non payés	1,024 63
Réservé pour risques non expirés	70,842 00
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	34,956 01
Comptes divers non payés de décembre 1886	1,062 89
Profits et pertes (exclusivement du dividende de juillet 1886)	18,358 06
	$429,600 39

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, à la Nlle-Orléans, le 12 janvier 1887.
M. T. DUCROS, Notaire.

A une réunion du Conseil des Directeurs de cette Compagnie, tenue le 11 courant, il a été décidé de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds-capital, et de porter la somme de six mille trois cent cinquante-huit dollars, 06 cts, ($6,358.06) au crédit du fonds de réserve.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
11jan—1m

L'ABEILLE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,
—AVEC UNE—
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
LE
SAMEDI MATIN
—
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.
—
L'Edition hebdomadaire réunit en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en France.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Joseph Schemel vs James Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,804—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Onze lots de terre se touchant, avec tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Sixième district de cette ville et désignés comme lots numéros un à onze inclusivement, dans l'îlet numéro 522 borné par les rues Urquhart, Girod, Montégut et Press. Lesquels dits lots de terre ont les dimensions à savoir: les lots numéros un, deux, trois, quatre et cinq mesurent chacun trente et un pieds de face à la rue Montégut et la même largeur chacun dans le fond par des profondeurs comme suit: le lot un forme l'encoignure des rues Urquhart et Montégut et a une profondeur et façade à la dite rue Urquhart de cent quarante-quatre pieds deux pouces et quatre lignes, et cent quarante-trois pieds onze pouces et cinq lignes sur la ligne du lot numéro deux; le lot numéro deux a une profondeur de cent quarante-trois pieds onze pouces et sept lignes du côté du lot numéro un et cent quarante-trois pieds dix pouces sur la ligne qui le divise du numéro trois; le lot numéro trois a une profondeur de cent quarante-trois pieds dix pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro deux et cent quarante-trois pieds huit pouces et une ligne sur la ligne du lot numéro quatre; le lot numéro quatre a une profondeur de cent quarante-trois pieds huit pouces et une ligne sur la ligne du lot numéro trois et cent quarante-trois pieds six pouces et trois lignes sur la ligne du lot numéro cinq; et le lot numéro cinq a une profondeur de cent quarante-trois pieds six pouces et trois lignes sur la ligne du lot numéro quatre et cent quarante-trois pieds cinq pouces et quatre lignes sur la ligne du lot numéro six.

Le terrain No. six mesure trente-un pieds deux pouces de façade rue Montégut; la même étendue à l'arrière, sur une profondeur de 143 pieds 5 pouces et 5 lignes sur la ligne du terrain No. 7. Les terrains Nos. sept, huit, neuf, dix et onze mesurent chacun trente-un pieds de façade rue Montégut, sur les profondeurs suivantes: Le terrain No. sept a 143 pieds 3 pouces 5 lignes sur la ligne du terrain No. 6, et 143 pieds 1 pouce 7 lignes sur la ligne du terrain No. 8; le terrain numéro huit a 143 pieds 1 pouce sept lignes sur la ligne du terrain No. 7, et 143 pieds sur la ligne du terrain No 9; le lot numéro 9 a 143 pieds sur la ligne du lot numéro huit, et 142 pieds 11 pouces 2 lignes sur la ligne du terrain No. 10. Le dit terrain numéro 10 a 142 pieds 11 pouces et 2 lignes sur la limite du côté du terrain No. 9; 142 pieds 9 pouces 4 lignes sur la ligne du terrain No. onze; et le dit terrain No onze formant l'angle des rues Girod et Montégut, a 142 pieds 7 pouces et 7 lignes sur la rue Girod; 142 pieds 9 pouces 4 lignes sur la ligne du terrain No. 10. Le tout conformément à un plan de Arthur De Armas, en date du 9 janvier 1884, annexé à l'acte d'achat de la dite propriété par le défendeur de J. F. de Roffignac et autres, pardevant Charles G. Andry, notaire, le 29 juin 1885.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
16aout—16,23,30—6,13,17septembre

ANNONCE JUDICIAIRE.
Wm. N. Grunewald vs. Mme Alice C. Bouligny et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,719—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 7 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par l'avenue Peters, les rues Léontine, Prytanée et Pitt, formant l'angle de l'avenue Peters et de la rue Prytanée, mesurant, plus ou moins, cent pieds six pouces et six lignes de façade à l'avenue Peters, sur cent quarante-sept pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur et de façade rue Prytanée; cent trente-huit pieds quatre pouces de profondeur du côté opposé, et une largeur sur la ligne du fond de cent et un pieds. Etant la même propriété acquise par Mme Alice C. Bouligny, défenderesse ici, du demandeur, par acte pardevant Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville le 3 avril 1886.
Saisi dans la susdite affaire.
Conditions—1° Comptant pour payer la réclamation du demandeur maintenant due, soit trois cent cinquante ($350) dollars, avec huit pour cent d'intérêt par an, du 13 avril 1886 jusqu'à paiement—cinq pour cent, principal et intérêt, honoraires d'avocat; quatre piastres, frais pour copie de l'acte—les frais du procès et de la vente; et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.
2° L'acquéreur assumant (jusqu'à concurrence de l'enchère) le paiement d'un certain billet de trois cent cinquante dollars, souscrit par la défenderesse, Mme Bouligny, à son propre ordre et par elle endossé (avec l'autorisation de son époux), daté du 3 avril 1886 et fait payable deux ans plus tard et portant intérêt de huit pour cent de la date de souscription jusqu'à parfait paiement, et garanti par hypothèque du vendeur sur la dite propriété—concurremment avec la réclamation du demandeur. L'acquéreur assumant toutes les obligations de l'acte primitif de la vente touchant les honoraires d'avocat, etc., etc.
3° Le reliquat, s'il y en a, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 aout—6 13 20 27—sept 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.
Smith Bros. & Co. vs Mme Anne Leonard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,647—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 3 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain ou morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville, carré No trois cent seize, borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Bassin et Franklin, étant la partie inférieure du terrain primitif No un dudit carré mesurant trente six pieds, un pouce de façade rue du Bassin, sur une profondeur de trente deux pieds six pouces comme il est dit plus explicitement dans un acte passé le 19 juin 1886 pardevant Wm. H. Seymour, notaire, et où est désigné par le No trois le terrain en question.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse, par achat de la succession de Allen Cousley, selon un acte passé pardevant Wm. H. Seymour, notaire, le 19 juin 1886. Lequel morceau de terre est à l'arrière du terrain un, acquis par feu Allen Cousley de la succession de Wm E. Camp et épouse, par acte passé pardevant A. E. Bienvenu, ancien notaire de cette ville, en mai 1879.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—1° Comptant pour payer la réclamation des demandeurs, soit trois cent quarante-un dollars et soixante-six et deux tiers de cents, avec intérêt au taux de sept pour cent par an à partir du 5 juin 1886, jusqu'à paiement; cinq pour cent, honoraires d'avocat, sur la dite somme principal et intérêt; trois dollars pour copie de l'acte, les frais du procès et de la vente, de même que les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.
2° L'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence de l'enchère) le paiement d'un billet à ordre de trois cent quarante-un dollars et soixante-six et deux tiers de cents souscrit par la défenderesse à son propre ordre et endossé par elle, daté 5 juin 1886 et payable deux ans après sa date à la Banque des Citoyens de la Louisiane et portant intérêt au taux de sept pour cent (7) par an à partir de sa date jusqu'à parfait paiement, et garanti par hypothèque du vendeur sur la dite propriété, concurremment avec la réclamation des demandeurs. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte de vente primitif, concernant les honoraires d'avocat, assurance, etc.
3° Et la balance, s'il y en a, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2août—2 9 16 23 30—Sept

ANNONCE JUDICIAIRE.
Lucien Baron vs Jason D. Machado.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,875—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 1er octobre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 229, borné par les rues Magazine, Camp, Berlin et Milan, désigné comme lot numéro trois et mesurant trente pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent vingt pieds deux pouces. Etant le même lot de terre que le défendeur a acquis de Mme Mary Winn par acte passé pardevant Ernest Commagère, notaire, le 28 août 1880.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—1° Pour du comptant pour payer la réclamation du plaignant maintenant due, la somme de sept cent cinquante dollars avec intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du 11 août 1886 jusqu'au paiement final, cinq pour cent sur le dit montant principal et intérêt, honoraires d'avocat, quatre dollars frais de copie de l'acte, dix 20/100 dollars frais d'assurance, les frais et charges du procès et vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.
2° L'acquéreur assumera (jusqu'au montant de son enchère) le paiement du billet à recevoir pour la somme de sept cent cinquante dollars, tiré par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé en date du 11 août 1884 et payable quatre ans après date et portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du 11 août 1886 jusqu'au paiement final et garanti par hypothèque sur la dite propriété, concurremment avec la réclamation du demandeur. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte original hypothécaire relativement aux honoraires d'avocat etc.
3° La balance du prix de l'adjudication s'il y en a, comptant.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 août—30—sept 6 13 20 27—oct 1

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente d'un intérêt dans une propriété et une bague en diamant,
—Dans l'affaire de la—
Succession de Paul Grima.

VINGT-DEUXIÈME COUR JUDICIAIRE de District, paroisse St-Jacques—Etat de la Louisiane—No 1269.—En vertu d'un ordre de vente, daté le 11 juillet, 1887, à moi adressé par l'Honorable 22ème Cour Judiciaire de District, paroisse St-Jacques, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 6 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La neuvième indivis d'un certain lot de terre (avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent) ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Carroll, Poydras, Perdido et Carondelet, et désigné par le numéro huit, sur un plan de Pilié, annexé à un acte passé pardevant Théodore Guyol, notaire, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 20 août, 1847, et mesurant au pied américain, trente pieds sept pouces de face sur la rue Caroll, sur une profondeur de cent-vingt pieds.
Et aussi une bague en or montée en diamant.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 août—4,11,18,25—Sept 1.6.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Alfred Marchand.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 21,554—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er octobre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre dans le faubourg Washington, dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Ferdinand, Casacalvo (maintenant Royale), Presse et Moreau (maintenant Chartres) désignés par les numéros un et deux sur un plan particulier fait par E. Surgi, anciennement ingénieur civil, le 19 juillet 1848, déposé en l'étude de Charles Boudousquié, anciennement notaire en cette ville; les dits lots mesurent chaque vingt quatre pieds quatre pouces de face à la rue St-Ferdinand sur quatre-vingt-seize pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot numéro un forme l'encoignure des rues St-Ferdinand et Casacalvo (maintenant Royale), ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartiennent, et tous les droits, voies, servitudes et privilèges y appartenant.

Ensemble avec soixante actions réduites à cinquante-six actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui se trouvent attachées à la dite propriété.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et Conditions—Pour payer la réclamation du plaintif, comptant, à savoir: la somme de deux cent quarante piastres, le montant d'emprunt fait sur le stock avec dix pour cent d'intérêt par an du 1er décembre 1885 et de plus une somme de sept cent et vingt piastres
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1881.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1882.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1883.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1884.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1885.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1886.
Et tous les frais du procès y compris 5 pour cent honoraires d'avocat sur le montant en litige et les taxes d'Etat et de ville dues sur la propriété.
L'acquéreur, en outre, assume et s'engage à payer la somme de quatre mille six cent et quatre-vingt piastres balance non payée et pas encore réclamée sur la dette de stock à savoir: soixante-dix-huit piastres par action et assumera toutes les obligations de l'actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane pour lesdites actions conformément à la charte et les lois relatives à la banque; la balance du prix d'adjudication s'il y en a, comptant.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 août—30 sept 6 13 20 27 oct 1

ANNONCE JUDICIAIRE.
E. Lopez vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 19,979.—En vertu d'un ordre de vente daté du 30 août 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 10 septembre 1887, à 1:30 heure p. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Au local coin des rues Liberty et Gravier—Un ameublement de salon de 11 pièces et autres meubles, une vitrière, 2 comptoirs, une glacière à bière, un lot d'étagères, une pendule, installations à gaz et autres objets, etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.
Aussi, un lot de comptes à recevoir, conformément à une liste déposée à mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
31 août—31 sept 1 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.
Smith Bros & Co. vs. Mme Anne Leonard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,646.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 3 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro trois cent seize, lequel îlet est borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Bassin et Franklin, désigné par le numéro un du dit îlet, formant un des coins des rues Melpomène et Bassin, mesurant trente-deux pieds six pouces de face à la rue Melpomène, sur une profondeur et une façade rue Bassin de quatre vingt-onze pieds huit pouces, ainsi qu'il appert au plein sur un plan qui est annexé à l'acte mentionné ci-dessous par devant Wm. H. Seymour, notaire.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse de la succession de Allen Cousley, d'après un acte de vente passé par devant Wm. H. Seymour, notaire, le 19 juin 1886.

Le dit lot est une portion du lot primitif numéro un du dit îlet, acquis par feu Allen Cousley de la succession de Wm. E. Camp et sa femme, d'après un acte passé devant A. E. Bienvenu, ex-notaire en cette ville, le 7 mai 1879.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—1° De comptant pour payer la réclamation des demandeurs actuellement due, disons la somme de six cent soixante-six piastres 66 2/3 100 cents, avec intérêt au taux de sept pour cent par an du 5 juin 1886 jusqu'à paiement, cinq pour cent sur le dit principal et intérêt pour frais d'avocat; trois piastres pour la copie de l'acte; les frais et charges du procès et de vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété;
2° L'acquéreur assumera, pour le montant de son enchère, le paiement d'un billet à ordre de six cent soixante-six piastres 66 2/3 100 cents, tiré par la défenderesse à son ordre et par elle endossé, daté le 5 juin 1886 et fait payable deux ans après sa date et portant intérêt au taux de sept pour cent par an à partir de la date du billet jusqu'à parfait paiement et garanti par hypothèque sur la dite propriété, concurremment à la réclamation des demandeurs, l'acquéreur devra assumer toutes les obligations de l'acte primitif de vente qui a trait aux frais d'avocat, assurance, etc.; 3° Et la balance, s'il y en a, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2août—2 9 16 23 30—

ANNONCE JUDICIAIRE.
Julius M. Pense vs New Orleans Seamen's Friends Society.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,751—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Levée, Champs Elysées, Victoire et François, mesurant (au pied américain) trente-trois pieds, deux pouces et quatre lignes de face à la rue Esplanade, sur une profondeur, du côté de la rue Levée, de quatre-vingt dix-neuf pieds, cinq pouces et quatre lignes, et sur l'autre côté, touchant à la propriété de Kelly, de cent treize pieds deux pouces et quatre lignes, avec une largeur de trente-quatre pieds neuf pouces et trois lignes

Etant la même propriété acquise par la défenderesse dans l'affaire de A. Manoritta, par acte passé pardevant Octave de Armas, notaire en cette ville, le 9ème jour d'août, 1875.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 août—9,16,23,30—sept 6,10

ANNONCE JUDICIAIRE.
Jean Maté vs Mme L. M. Peuch, femme, J. N. McConnell et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,748—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 10 septembre 1887, à midi, de la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville dans le carré borné par les rues Ste-Anne, Robertson, Dumaine et Claiborne, mesurant trente-et-un pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Etant la même propriété que Mme J. N. McConnell, défenderesse dans cette affaire, a acquise de Jules Biret et Nerestan Haubuchon, conformément à un acte passé pardevant T. Buisson, notaire en cette ville, le 20ème jour d'août 1878.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
9 août—9,16,23,30—sept 6.10

ANNONCE JUDICIAIRE.
George Eckmann vs. Thomas Roberts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,601.—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et l'allée Natchez, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Première, Rousseau et Soraparu, désigné par le numéro trois, d'un certain plan dressé par Arthur de Armas, daté du 14 avril 1871, et d'un certain croquis fait par J. A. D'Hémécourt, daté du 24 juillet 1878, une copie de quel est annexé à l'acte ci-dessous référé.

Le dit lot mesure 26 pieds 9 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 124 pieds 3 pouces et 2 lignes sur la ligne du bas et 131 pieds 8 pouces et 2 lignes sur la ligne du haut, le séparant du lot numéro quatre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, avantages appartenant ou y appartenant.

Etant la même propriété que le défendeur a acquis par vente de J. D. Hill, d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, en date du 12 juin 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10août—10,17,24,31—7,10 sept

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie ici que le 2ème jour de juin 1887, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessus intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Gabrielle Ragagnon vs. Honoré Thézé, son mari—No 20,983—Division C Dans cette affaire soumise à la cour considérant que la loi et l'évidence est en faveur de la plaignante et pour les raisons données oralement. Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante, Françoise Gabrielle Constance Ragagnon et contre le défendeur Honoré Thézé, son mari, décrétant la dissolution de la communauté d'acquets et gains existant auparavant entre eux, et que les frais soient payés par le défendeur.
Jugement rendu le 2 juin 1887.
Jugement signé le 7 juin 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt-huitième jour de juin en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.
(Signé) B. A. McDONNELL, Député Greffier.
30 juin—3f en 30j

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE
Dans l'affaire de FRED F. CONVERSE ET AL. vs. EDW. M. CONVERSE, tuteur etc.
No 21,503—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
Et dans l'affaire des mineurs CHARLES C. et EVELINE et MADELINE CONVERSE.
No 315—Quinzième Cour de District Judiciaire—Ouest Feliciana, Louisiane.

VENTE EN PARTAGE D'UNE
Propriété de résidence de choix,
formant le coin nord-ouest des rues St Charles et Washington, Nouvelle Orléans, avec ornements pour jardin et terrains pour amusements.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur.—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 3 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre Gravier et Natchez. Il sera vendu à l'encan conformément à un jugement rendu par l'Hon Albert Voorhees, Juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, le 27me jour de juin 1887, et signé le 2me jour de juillet 1887, et portant le No. 21,503 sur le dossier de la dite cour, dans l'affaire de Fred F. Converse et al. vs Edw. M. Converse, tuteur, etc., et aussi conformément au décret de l'Hon. John Yoist, juge de la Quinzième Cour de District Judiciaire pour la paroisse de Ouest Feliciana, Lne., rendu dans l'affaire des mineurs Charles C et Eveline et Madeline Converse, portant le numéro 315 sur le dossier de la dite cour, daté et signé le 11me jour de juillet 1887 et rendu dans la dite affaire, la propriété décrite ci-après, à savoir:

La propriété de choix pour résidence, désignée par le No 659 Avenue St Charles, située dans une des portions les plus attrayantes et pittoresques du Quatrième District, dans l'îlet borné par les Avenues St-Charles et Washington et les rues Quatrième et Carondelet.

La propriété est composée des lots 1 et 2 et d'une portion du lot No 22, d'après un plan par Knell & Werner, architectes, daté juillet 1848, au bureau de G. K. Stringer, ex-notaire en cette ville, et par les mêmes numéros sur un plan par E. Pilié, daté le 8 mars 1876, annexé à un acte pardevant James Fahey, notaire, en date du 10 mars 1876. Les dits lots Nos 1 et 2 mesurent chacun, mesure américaine, 28 pieds 8 pouces de face à l'Avenue St-Charles sur 120 pieds de profondeur et face à l'Avenue Washington, entre lignes parallèles; et la portion de terre dans le même district et îlet et adjacente aux lots ci-dessus au fond, désignée par la lettre A sur le dit plan de E. Pilié, mesurant 30 pieds de face à l'Avenue Washington sur 57 pieds 4 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, et étant composée de la façade du lot primitif No 22 sur le plan désigné ci-dessus par Knell & Werner. Ensemble avec les bâtisses et améliorations, comprenant la résidence élégante en bois avec deux étages et attic, désignée par le No 659 Avenue St-Charles. Elle forme le coin sud-ouest des Avenues St-Charles et Washington. Elle est retirée de la rue sur le lot de la ligne inférieure, avec de la clarté et des ouvertures de chaque côté; elle a un jardin bien orné sur le devant, une pelouse sur le terrain supérieur, arbres fruitiers et ombreux. Une large galerie devant et derrière, de grands corridors, salon, salles à manger et pour déjeuner, cuisine, lavoir et autres agréments au premier étage et le même complément d'appartements et chambre à bain au second étage; endroit pour mettre le bois, le charbon et pour laver, remise et écurie détachées de la bâtisse principale et ouvrant sur l'avenue Washington, gaz, grande citerne et hydrant, ce qui fait de cette propriété une résidence des plus confortables et des plus aristocratiques. La propriété est en bon état et sera sujette à un bail de Isidore Hernsheim, Esq., expirant le 30 septembre prochain. Le voisinage et le site sont des plus attrayants et des plus pittoresques qu'il y ait sur le grand boulevard; on ne peut rien désirer de mieux pour une résidence aristocratique; placement sûr et profitable.

Une carte de l'encanteur est nécessaire pour visiter la propriété. L'attention des capitalistes est spécialement invitée. Vente péremptoire.

Conditions.—Une moitié comptant, et la balance à trois ans de crédit contre des billets représentant la portion des mineurs. Les dits billets seront subdivisés, si cela est requis, et garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à paiement final. 5 pour cent de frais d'avocat en cas de procédures pour forcer la collection, le paiement des taxes dues et exigibles en 1887 au-dessus du prix; tenir les améliorations assurées pour le montant en plein des billets et transférer la police aux détenteurs de billets.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de l'achat sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant E. J. Blanchard, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
31 juillet—31 août 6 13 20 27 sept 3.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de feu Thomas J. Cooley.
No 21,441—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Elégante résidence de famille sur l'Avenue St-Charles, formant le coin de la rue Septième.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C. siégeant à la place de l'Honorable W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division B, maintenant absent en congé, daté le 16 août 1887 et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

L'élégante résidence de famille ci-décrite, formant le coin sud-ouest de l'Avenue St Charles et de la rue Septième, dans l'îlet borné par l'Avenue St Charles, et les rues Prytanée, Septième et Huitième. Elle comprend deux grands lots de terre, mesurant chacun 31 pieds 3 pouces face à l'Avenue St-Charles, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Septième, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse en bois confortable à deux étages, la bâtisse est retirée du trottoir et fait ombre d'un jardin sur le devant et sur le côté, galerie sur le devant et sur le côté, et contenant des vestibules spacieux, grands corridors, salons, salle à manger, grandes chambres à coucher bien aérées, salles à manger et de galerie; gaz, citernes, cour pavée, terrain de ... rendre cette demeure d'un confort supérieur ... pieds d'attraits, dans un des voisinages les plus pittoresques de cette magnifique avenue.

Elle est située en face de la nouvelle Eglise du Christ et des résidences de MM. Given et McDermott. Possession en sera donnée le 1er octobre prochain. Une carte de l'encanteur est requise pour être admis.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur; la portion à crédit à un et deux ans en coupons billets divisés de façon à satisfaire l'intérêt des héritiers, et au gré de l'acquéreur, les billets seront spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à paiement, et 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer le recouvrement; les améliorations devront être assurées pour la valeur de la portion à crédit et la police transférée aux détenteurs des billets, jusqu'à leur paiement final. L'acquéreur devra payer les taxes de l'état et de la ville de 1887, en sus du prix d'adjudication, et il sera requis un dépôt de 10 pour cent comptant sur le montant d'achat au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, Ecr., notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 août—17 20 27—sept 3 10 17

VENTES PAR LE CONSTABLE

Adolphe Lemanne vs Marie Artigue femme de Guillaume Artigue, et son mari pour l'autoriser.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No. 12,330—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. T. S. Rosier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon bureau, (Court Buildings), encoignure des rues Lafayette et Camp, le MARDI, 6 septembre, 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Deux comptoirs, un pupitre, un lot de meubles, un lot de dentelles assorties, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—comptant sur les lieux.
FENDEL HORN, Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans.
26 août—26,31—sept 6

George Baron vs Mme Eliza Caron et N. Caron.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle Orléans—Nos. 11,192—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Wm Voorhies, juge de la Deuxième Cour de Cité, agissant comme juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, le SAMEDI 3 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite à savoir:

Un certain morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le carré 30, 6me district de cette ville, borné par les rues Walnut, (ligne de division de la propriété anciennement possédée par P. F. Foucher) actuellement le Parc de la ville, Anne et Louise.

Le dit morceau de terre mesure 30 pieds de façade rue Walnut, et s'étend, entre lignes parallèles à la limite de la propriété Foucher (ou Parc de la ville). La limite supérieure du dit morceau de terre rue Walnut, commençant à 150 pieds de la rue Louise; et la limite inférieure (ou limite du côté du Parc) commençant à 150 pieds de la rue Louise, donnant une façade de 30 pieds rue Walnut; et les dites limites s'étendant parallèlement à la rue Louise, jusqu'à la propriété Foucher ou Parc de ville.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
2 août—2 9 16 23 28—sept 3

Mme S. Lacoume vs. Mme Murphy.

QUATRIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 9442—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Chas G. Orden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, intitulée et numérotée je vendrai à l'enchère publique, à mon entrepôt coin Louisiana avenue et la rue Magazine, le SAMEDI, 10 septembre 1887, à midi,
Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. O. LANDRY, Constable de la Quatrième Cour de Cité.
31 août—4 10 sept

THE NEW-ORLEANS BEE.
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $4.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Succession de Louis Charles André Billaud.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 21,608.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 17 septembre 1887, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 juillet 1887, les propriétés suivantes savoir:

1° Un lot de terre ainsi que toutes les améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues des Français, Union, Roman (ci devant Solidelle) et Prieur (ci devant Joséphine), désigné par la lettre A sur un plan fait par Arthur de Armas, député voyer, lequel lot forme l'encoignure des rues Français et Prieur, mesurant 32 pieds de face à la rue des Français, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles et face à la rue Prieur.

2° Une portion de terre située dans le même District et îlet de même que le lot précédent, désignée par la lettre B sur le dit plan fait par de Armas, consistant en quatre lots de terre, trois desquels mesurant chacun 32 pieds de face à la rue des Français sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et le quatrième lot contigu à la profondeur des trois lots ci-dessus, mesure 27 pieds de face à la rue Prieur sur 128 pieds de profondeur.

Ensemble, les bâtisses et améliorations qui en dépendent, consistant en une jolie maison haute à mansarde, couverte en ardoises, le rez-de-chaussée construit en briques à l'usage des caves, l'étage supérieur ayant galeries sur le devant, le côté et sur le derrière; salon double, grande salle à manger, une petite chambre touchant à la salle à manger, deux belles chambres, chambre à bain avec baignoire et tuyaux fixes, lavabo et tuyaux fixes, trois belles chambres à feu dans la mansarde ouvrant sur un balcon sur chaque côté de la maison; une cuisine en bois à étage, ayant quatre chambres; deux belles citernes, l'une d'environ 8000 gallons et l'autre d'environ 4000 gallons; beaucoup d'arbres à ombre et à fruits, plantes d'agrément, etc., etc. Le terrain est très élevé.

3° Un lot de terre, avec les améliorations qui en dépendent, situé dans le même District et îlet, désigné par la lettre C d'après le susdit plan par de Armas, et mesurant 32 pieds de face à la rue des Français sur 154 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

4° Deux lots de terre contigus ainsi que les améliorations qui en dépendent, situés dans le même District et îlet, désignés par les lettres E et D sur le susdit plan de de Armas, mesurant chacun 27 pieds de face à la rue Roman sur 160 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

5° Six lots de terre contigus ainsi que les améliorations qui en dépendent, situés dans le même District et îlet, désignés par les lettres H, I, K, L, M, N, d'après le dit plan fait par de Armas mesurant chacun 32 pieds de face à la rue de l'Union sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot N forme encoignure aux rues Union et Prieur.

6° Un lot de terre avec ses améliorations qui en dépendent, dans le même district et îlet, désigné par la lettre O du susdit plan de De Armas, mesurant 27 pieds de face à la rue Prieur sur 160 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble la maison en bois, citerne, etc.

7° Dix lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet 1025 renfermé par les rues des Champs Elysées, Français, Johnson (ci-devant Célestine) et Galvez (ci-devant Genie) et désignés par les lots Nos 1 à 10.
Les lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue des Champs-Elysées sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
Le lot No 6 mesure 42 pieds de face à la rue des Champs-Elysées sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble la maison et améliorations qui en dépendent.
Le lot No 7 mesure 32 pieds de face à la rue des Champs Elysées sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
Les lots Nos 8 et 9 mesurent chacun 31 pieds de face à la rue des Champs Elysées sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
Le lot No 10 formant encoignure aux rues des Champs-Elysées et Galvez, mesure 34 pieds de face à la rue des Champs Elysées sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur et face à la rue Galvez, entre lignes parallèles.

8° Un lot de terre situé dans le même district et îlet, mesurant 40 pieds de face à la rue des Français sur 117 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

9° Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Antoine, Bourbon (anciennement Bagatelle), Johnson (anciennement Célestine) et Galvez (anciennement Génie) désignés par les Nos 7 et 8, d'après un plan dressé par Arthur de Armas, daté 1er juillet 1886, lesquels lots mesurent chacun 26 pieds 11 pouces 7 lignes de face à la rue Galvez sur 150 pieds 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

10° Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 3401, renfermé par les rues des Champs-Elysées, St Philippe, ... et Bruxna, mesurant 32 pieds de face à la rue ... sur 320 pieds.

11° Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet 1175 renfermé par les rues Union, Bourbon, ci-devant Bagatelle, Miro, ci-devant Libéraux, et Tonti, ci-devant Force, mesurant 32 pieds de face à la rue Union sur 128 pieds de profondeur.

12° Trois lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Ursulines, ... désignés par les Nos 12, 13 et 14, mesurant chacun 30 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue ..., à l'exception du lot No 14 qui mesure 30 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue des Ursulines sur 100 pieds de profondeur d'après les plans qui seront exposés à la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance à un et deux ans de crédit en billets des acheteurs, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et privilège. Les actes de vente pardevant Jas Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs, et contiendront les clauses d'usage concernant les 5 pour cent d'honoraires d'avocat, assurance et transfert des polices et la clause de non aliénando; les taxes de 1887 seront payées par les acheteurs en sus et en dehors du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent au comptant devra être fait par les acquéreurs au moment de l'adjudication.
17 août—17 27—sept 3 10 17

PAR J. V. GOURDAIN.

Meubles—Ameublements pour salon, salle à manger et chambre à coucher, machine à coudre, ustensiles de cuisine, etc.
Succession de John Cox et de Mme Catherine E. Conolly, sa veuve.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 21,863.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau, No 79 rue Bienville—MERCREDI 14 septembre, 1887, à 11 heures a. m., au No 517 rue Constance entre les rues Washington et Sixième, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division "B", actuellement absent sur un congé, daté du 31 août 1887, il sera vendu à l'encan pour compte de la dite succession:
Un lot de meubles de maison d'après l'inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur livraison.
3 sept—3,10,14

ANNONCE JUDICIAIRE.
Meubles de bureau comprenant en partie: chaises, miroirs, presse à lettres, bureaux, converole à coulisse, pendule, grillage de bureau, grands bureaux, chaises, hautes, fontaine, etc., etc.
Vente de liquidation,
Dans l'affaire de la Compagnie d'Assurances de la Louisiane en liquidation.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division B—No 21,757.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur — Bureau No. 79 rue Bienville—MARDI, 6 septembre 1887, à 11 heures a. m., au No. 54 rue du Camp entre les rues Natchez et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite cour, Division B, actuellement absent en congé, daté du 26 août 1887, il sera vendu à l'encan.
Un lot de meubles de bureau accusé dans un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur livraison.
27 août—27—sept 3 6

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de valeur dans le Quatrième District, sur la rue Quatrième entre Laurel et Annonciation.
Succession de James Whalen "décédé."
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Dossier No 21,639.
A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, Encanteur.—Bureau, No 9 rue Carondelet, SAMEDI, 10 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre Gravier et Natchez Alley, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C" siégeant en place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", maintenant absent en congé et daté du 5 août 1887, Dossier No 21,639, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu:

Un lot de terre de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Quatrième, Laurel, Annonciation et Washington désigné par la lettre "G" sur un plan fait par Arthur de Armas, député voyer de ville en date du 4me jour de décembre 1880 et annexé à un acte passé pardevant M. T. Ducros, notaire, le 27 janvier 1881 et conformément à un récent plan fait par Williams et Patton, voyers, en date du — août 1887 et mesurant, au pied américain, 29 pieds 2 pouces de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 111 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles plus ou moins.
Le dit lot "G" est le lot original No 18.
Les améliorations consistent en une maison cottage.
Conditions—Une moitié ou plus comptant et le reste en un et deux ans avec intérêt à raison de 8 pour cent à partir de la date de la vente, avec toutes les clauses usuelles de garantie, un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.
Acte de vente pardevant E. P. Upton, notaire, aux frais de l'acquéreur.
7 août—7, 13, 20, 27, sept 3, 10.

Joseph Pinta vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 19,596—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas Duffy, shérif civil et syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
31 août—31—sept 4 9

CEMENT WORKS.

PAVEMENT en Ciment de Banquettes, Jardins et Magasins réduit à $1 la yarde carrée, et 5 et 10 pour cent d'escompte.
Tombes en monolithe à vendre au Cimetière St. Louis, Esplanade, de $300 à $2500.
A. CHEVALIER, No. 29 rue Toulouse.
8avril—6m—dim

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de grande valeur.
No 307 rue Esplanade, entre les rues Johnson et Prieur, Cottage à distance de la rue.
Ferme dans le Cinquième District, faisant face au fleuve Mississipi.
Vingt-quatre terrains dans le Septième District.
Un terrain rue Magasin, entre les rues Jena et Cadix, Sixième District.
Auguste Carrouché, tuteur, etc., vs. Mme M. Hélène Ducongé, tutrice naturelle, etc.
Pour effectuer un partage.
Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division C—No. 21,885.
Succession de F. Edgard Ducongé.
Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division E—No 15,636.
Succession de Louise Olympe Ducongé, épouse décédée de Auguste Carrouché.
Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—No 18 233.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureaux No. 46 rue Royale—SAMEDI, 24 septembre 1887, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu de trois ordres de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, dans les susdites affaires, l'un desquels a été rendu le 18 août 1887 et signé le même jour par l'Hon. Albert Voorhies, un des juges de la dite Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, actuellement hors de l'Etat; un autre ordre rendu par l'Hon Albert Voorhies, juge de la Division E de la dite Cour, le 18 août 1887; le troisième rendu le 22 janvier 1887 et signé le 27me jour du même mois, même année par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Division D de la dite Cour Civile de District, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

CINQUIÈME DISTRICT.

1° Un terrain ou portion de terre ou morceau de terre, situé dans la Paroisse d'Orléans, étant une partie de la plantation qui a appartenu à P. Cazelar et désigné par le No 33 sur un plan dressé par Jean Communy, sous voyer, daté le 30 janvier 1837, déposé au bureau de Félix de Armas, ex notaire en cette ville.

Le dit terrain ou portion ou morceau de terre mesurant un arpent de face au Fleuve Mississipi sur quarante arpents de profondeur; aussi un autre terrain ou morceau de terre situé aussi dans la Paroisse d'Orléans, à l'arrière de celui ci-dessus mentionné, désigné par le No 44 sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, daté le 2 janvier 1860, et déposé comme plan No 2 du Livre des Plans No 1, dans le bureau de Charles E Fortier, ex notaire en cette ville, lequel dit lot ou morceau de terre mesure un arpent de face au chemin public, quarante pieds de largeur et est à une distance de quarante arpents du fleuve Mississipi sur une profondeur d'environ quarante arpents avec l'usage en commun du chemin public de 20 pieds de large, commençant sur le fleuve Mississipi et courant à l'arrière jusqu'au chemin public mentionné ci-dessus et communiquant avec celui-ci sur une largeur de quarante pieds. Le tout formant ensemble une propriété continue, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages solidement bâtie et confortable avec toit en ardoise, en bon état, ayant dix chambres, corridors, cave, grandes galeries devant, porche, etc.

Quelques six autres dépendances. Il y a sur la propriété de grands pacaniers, plusieurs arbres fruitiers de différentes sortes. Deux Camélias genre dans l'Etat et de beau bois. Cette propriété a tout combiné pour la faire une résidence des plus confortables et des plus attrayantes. Toute récolte qui est cultivée en ce moment sur la dite propriété n'est pas vendue avec celle-ci, et l'acheteur devra donner le temps nécessaire aux parties intéressées dans les dites récoltes, de recueillir celles-ci.

SEPTIÈME DISTRICT.

2° Vingt-quatre terrains, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et autres objets y appartenant, situés dans le septième district de cette ville, anciennement Carrollton, dans l'îlet No 63 B, qui est borné par l'Avenue Carrollton, les rues Short, Jeannette et Sixième (anciennement) désignés par les numéros de un à vingt-quatre inclusivement et mesurent comme suit, à savoir: les lots Nos 1 à 10 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Short, sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles, le lot No 10 formant le coin des rues Short et Sixième.

Les lots Nos. 11 et 12 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles.

Les lots Nos. 13 à 22 mesurent chacun 30 pieds de face à l'Avenue Carrollton sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces entre lignes parallèles, et les lots Nos 23 et 24 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Jeannette sur 150 pieds entre lignes parallèles. Le tout conformément au plan primitif de subdivision de Carrollton et avec un croquis fait par J. F. Braun, voyer, daté le 29 septembre 1885, annexé pour qu'on s'y réfère à un acte passé par devant C. G. Andry, notaire, le 2 octobre 1885.

TROISIÈME DISTRICT.

3° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Prieur, Kerlerec et Johnson, désigné par le No 2, sur un plan dressé par F. N. De Pouilly, voyer, daté le 20 octobre 1848, et déposé au bureau de W. J. Castell, ex notaire en cette ville, lequel dit lot mesure, en mesure américaine, 32 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Esplanade sur 129 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un joli cottage retiré de la rue, couvert en ardoises, ayant une galerie devant, et sur le côté, quatre chambres, une salle à manger, cuisine attenante à la bâtisse principale, avec cuisine en deux chambres, chambre pour le charbon, lavoir, hangar et lieux d'aisance, &c., connu comme le Numéro 307 rue Esplanade.

SIXIÈME DISTRICT.

4° Un terrain situé dans le Sixième district de cette ville, désigné par le No 23, dans l'îlet borné par les rues Magasin, Cadix, Live Oak et Jena, mesurant 30 pieds de face à la rue Magasins sur 114 pieds de profondeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans en billets de l'acquéreur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à paiement, garanties par lien et hypothèque; les bâtisses devront être assurées et la police d'assurance transférée aux vendeurs comme garantie additionnelle pour le paiement des dits billets, et les taxes d'Etat pour l'année courante 1887 qui seront dues et assumées par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication, et les actes de vente renfermant toutes les clauses usuelles.

Actes de vente pardevant C. G. Andry, notaire, aux frais des acquéreurs.
20août—20,27—3,10,17,24sept.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de Chas. E. Soel.
Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division A—No 20,114.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau, No 18 rue Bourbon—JEUDI, 15 septembre 1887 à 11 heures a. m., à mon entrepôt No 18 rue Bourbon, il sera vendu en vertu d'un ordre de la dite cour en date du 12 avril 1887.
15 volumes International Cyclopedia.
3sept—3,10,15.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Un joli cottage.
Nos 239 et 239 1/2 rue Chippewa.
—Aussi—
Un lot de meubles de maison.
Succession de Thomas Manning.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 21,076.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, Encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans en date du 15 juillet 1887, il sera vendu, à l'encan:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chippewa, St André, Annonciation et Joséphine, mesurant 31 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Chippewa sur une profondeur de 159 pieds 8 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles, étant la moitié de la portion intérieure du lot désigné par le No 4 de l'îlet No 11. Les améliorations comprennent un joli cottage double Nos 239 et 239 1/2 de la rue Chippewa. Et le même jour, à 10 heures A. M., à la résidence No 239 rue Chippewa, un lot de meubles de maison. Conditions—comptant. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887: 10 pour cent de dépôt sera requis au moment de la vente. Acte de vente pardevant G. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 août—13,20,27—sept 3,10,17

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Cottage Double de Choix,
AVEC VASTES TERRAINS.
Rue Upper Magazine.
Succession de Magdalena Geisser, femme de Henry Wolfram.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 21,679.

PAR HOEY & O'CONNOR.—Nicholas J. Hoey, Encanteur.—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 12 août 1887, il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite, à savoir:

Le cottage double, de choix, Nos. 1036 et 1038 1/2 rue des Magasins, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Constance, Général Taylor et Austerlitz. La propriété est composée de deux lots, Nos. 11 et 12, contigus l'un à l'autre, et mesurant chacun 25 pieds de face à la rue des Magasins, sur 115 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage double, en bois, spacieux, à un étage, retiré de la rue, avec platebandes devant dans le jardin, un voisinage attrayant et populeux, et toujours sûre d'avoir de bons locataires.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance à un crédit de un et deux ans du jour de la vente, avec intérêt de 8 pour cent par an, liens du vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles, les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour cette année 1887 et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant E. Commagère, notaire.

Et à 2 p. m. le même jour,
au local mentionné ci-dessus, il sera vendu toute la propriété personnelle et effets de maison appartenant à la dite succession, d'après l'inventaire enregistré.
Conditions—Comptant avant livraison.
16 août—16 27—sept 3 10 17

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

Résidence avec vastes terrains dans le Garden District.
Succession de Samuel Dowty.
No 21,881, Cour Civile de District paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 10 août 1887, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur suivante à savoir:

La résidence en bois à deux étages et terrains No 47 rue Soraparu, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Soraparu, Philip, Fulton et Rousseau. Les terrains comprennent trois terrains contigus, désignés par les Nos 116, 117 et 120 et mesurent comme suit: le terrain No 116 mesure 29 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Soraparu; le No 117 mesure 23 pieds 5 pouces et 1 ligne de face à la rue Soraparu et le No 120 mesure 33 pieds 5 pouces de face à la rue Soraparu et chacun des dits lots a une égale profondeur de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes.

Les dits terrains conviennent pour jardin et pelouse et ont un magnifique ombrage. La propriété est à proximité des rues qui vont à l'étranger et du ferry de Gretna et de trois lignes de chemin de fer dans un quartier bien bâti et respectable.

Conditions de la vente—Comptant, l'acquéreur fera un dépôt de dix pour cent au moment de la vente, et assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant cette année 1887.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James J. Woulfe Esq., notaire public.
26 août—28—sept 3 10 17.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de C. O. Cummings.
No 6,592 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—Le SAMEDI, 3 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'encan—
Une action du fonds-capital du N. O. Produce Exchange.
Conditions—Comptant avant le transfert.
23 août—23 27—2 3 sept

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Groceries, Meubles, Effets mobiliers,
Succession de Mme Mary Alexander Butler.
A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—MARDI, 6 septembre 1887, à 11 heures A. M. au local coin des rues Rousseau et Soraparu, Quatrième district de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'honorable F. A. Monroe, juge de la Division C. de la même cour, actuellement absent de l'Etat, sur un congé, daté le 1er septembre 1887, dossier No 21,953 pour le compte de la succession de Mme Mary Alexander, femme décédée de William Butler il sera vendu à l'encan:
Le contenu d'une grocerie et un lot de meubles et d'effets mobiliers, d'après un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
3 sept—jusqu'à date

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente importante de propriétés améliorées
et de terrains dans le Premier District, et 5 actions du capital du Eureka Homestead Society, dans l'affaire de Dennis Cloney vs. ses créanciers.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI 17 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins entre Gravier et Natchez, Premier district de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, lequel dit ordre est en date du 11 août 1887 pour le compte de l'affaire de Dennis Cloney vs. ses créanciers, No 21,438 du dossier de dite cour, il sera vendu à l'encan:

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Liberty, Commune, Franklin et Gravier et ayant les mesures suivantes, à savoir:

Le premier lot mesure soixante (60) pieds de face à la rue Liberty, entre Gravier et Commune, sur une profondeur de cent vingts pieds, (120) plus ou moins, au pied français, ou soixante-quatre (64) pieds de face à la rue Liberty par cent vingt-sept (127) pieds de profondeur, au pied anglais, borné sur un côté près de la rue Gravier et au fond par les propriétés appartenant à De Buys, et sur l'autre côté par le No 2.

Le deuxième lot est désigné comme le No 5, et mesure au pied anglais (31) trente-un pieds (2) deux pouces de face à la rue Liberté, par (127) cent vingt sept pieds de profondeur sur la ligne du lot No 5, vers la rue Commune et (127) cent vingt-sept pieds (7) sept pouces sur la ligne du lot No 4, vers la rue Gravier et ce mesure dans le fond (27) vingt-sept pieds (7) sept pouces sur la ligne plus étroite, dernièrement mentionné.

Les améliorations comprennent une résidence en briques retirée de la rue, à deux étages, couverte en ardoises, ayant en tout à peu près dix chambres, salon double, devant chambres en marbre, cour pavée, cave, hydrant, etc; adjacent est une petite bâtisse en bois avec 2 chambres. Cette propriété est très avantageuse pour une résidence.

2° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet, désigné par les rues St Jane, Commune et Gravier, désigné comme lot No 12 et mesure, au pied américain (30) trente pieds de face à la rue Bolivar, sur une profondeur de cent vingt-deux pieds (122) ... (4) sept pouces et (5) cinq lignes.

Les améliorations comprennent un cottage ayant trois chambres et cuisine et cour pavée, cave, etc.

3° Un certain îlet de terre vacant, situé dans le même district, désigné par le numéro municipal 803, qui est borné par les rues Alexander, Murat, Gasquet et Palmyre et est composé de (26) vingt-six lots de terre, numérotés de 1 à 26 inclusivement, mesurant (314) trois cent quatorze pieds (2) deux pouces de face sur chacune des rues Palmyre et Gasquet, et (319) trois cent dix neuf pieds (7) sept pouces et (4) quatre lignes de face à chacune des dites rues Murat et Alexander. Les mesures ci-dessus conformément au plan de Paul Andry, voyer, et peuvent être vu à l'emplacement de la vente.

Aussi:
(5) cinq actions du fonds capital du Eureka Homestead Society au nom de Dennis Cloney et connu comme livre "B" No. 241.

Conditions—Pour les (5) cinq actions ci-dessus comptant sur les lieux. Pour les propriétés un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit de un et deux ans avec intérêt de 6 pour cent par an à partir du jour de la vente, représenté par des billets d'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, avec 5 pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès. Les bâtisses assurées par l'acquéreur pour le montant du crédit et la police transférée au porteur des billets, le tout garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les acquéreurs assumeront, en outre de son enchère, les taxes dues et exigibles en 1887.

Acte de vente pardevant Chas G. Andry, notaire, aux frais des acquéreurs.
14août—14 21 28—sept 4 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE.
Une jolie résidence cottage No 139 rue Constance, entre Terpsichore et Robin.
Succession de J. Povey Wilson—No 18,593.
—ET—
Succession de Sarah Rigor, épouse de J. Povey Wilson—No 21,552.
Tous deux décédés.
A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet — SAMEDI, 24 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," rendu le 3 décembre 1886 et signé le 9 décembre 1886, Dossier No 18,593, dans l'affaire de la succession de J. Povey Wilson, décédé, et en vertu et conformément à un autre ordre du juge ci-dessus, siégeant à la place de l'Hon W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division "B," maintenant absent en congé, rendu et signé le 15 août 1887, Dossier No 21,552, dans l'affaire de la succession de Sarah Rigor, épouse de J. Povey Wilson, décédés, à l'encan, il sera vendu—

Un certain lot de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Magasins, Terpsichore et Robin, désigné par le No A et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Constance, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles, au pied américain.

Les améliorations comprennent un joli cottage en bois couvert en ardoises, avec mansarde, connu par le No 139 rue Constance, ayant un corridor et de 8 à 10 chambres en tout, cave, hangar, etc.

Le tout conformément à un plan de Williams & Patton, architectes et voyers, qui peut être vu à l'emplacement de la vente.

Conditions—Comptant; en passant l'acte 10 pour cent comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant J. G. Eustis, notaire, aux frais de l'acquéreur.
21 août—21 28—4 11 18 24 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.
PAR W. I. HODGSON.
Succession d'Adam Rauch—No 21,179.
Vente à l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 10 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magasins entre les rues Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," siégeant en remplacement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division "D," en congé, ordre signé le 9 août 1887 pour le compte de la succession de Adam Rauch, décédé, dossier No 21,179, à l'encan, il sera vendu:

Deux certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, carré No 42, borné par les rues Laurel, Annonciation, (ci-devant Jersey), Septième et Huitième, désignés comme les terrains 1 et 2 du dit carré, et contigus l'un à l'autre, mesurant chacun trente un pieds trois pouces de façade rue Annonciation, sur une profondeur de cent dix pieds, entre lignes égales et parallèles, le terrain No 1 formant le coin des rues Annonciation et Septième.

Conditions—Comptant sur les lieux, l'acquéreur assumant, en outre, les taxes dues et exigibles en 1887.

L'acte de vente pardevant Joseph D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.
11août—11 14 21 28—sept 4 10

L'Abeille de
SAMEDI, 3
LOUISIANA.
Le steamer
C. W.
FEU
MERE
PAUL